

ENQUETE PUBLIQUE ZONAGE ASSAINISSEMENT

AVIS

La Président de la Communauté de communes Val'Eyrieux,

A l'honneur d'informer le public que, conformément à l'arrêté n° 197 en date du 08/10/2018, l'ouverture de l'enquête publique concernant le zonage d'assainissement collectif des eaux usées sur la commune de St André en Vivarais a été ordonnée.

La décision au terme de l'enquête publique est de délimiter le zonage d'assainissement collectif des eaux usées.

Monsieur Le Président du Tribunal Administratif de Lyon a désigné Monsieur Christian LAROCHE – 07160 LE CHEYLARD en qualité de commissaire enquêteur.

Le projet ci-dessus avec les pièces en appui seront déposés en mairie de Saint André en Vivarais, pendant 30 jours, **du 30 octobre 2018 au 30 novembre 2018**, afin que le public puisse en prendre connaissance aux jours et aux heures d'ouverture des bureaux et aux jours où le commissaire enquêteur recevra le public.

Le dossier d'enquête sera accessible sur le site internet de la Communauté de communes Val'Eyrieux à l'adresse <https://www.valeyrieux.fr/> et aussi sur le site internet de la Commune de Saint André en Vivarais à l'adresse <https://www.saintandreenvivarais.fr/>.

Il peut être consulté sur un poste informatique et aussi sur papier en mairie de Saint André en Vivarais (mardi, mercredi, vendredi, samedi de 9h à 12h).

Le commissaire sera présent à trois permanences en mairie de Saint André en Vivarais :

- le vendredi 2 novembre 2018 de 10h à 12h,
- le mardi 13 novembre 2018 de 10h à 12h,
- le vendredi 30 novembre 2018 de 10h à 12h,

Les observations pourront être recueillies par le commissaire enquêteur lors des permanences en mairie de Saint André en Vivarais ou par internet à l'adresse mail suivante : commissaire-enqueteur@valeyrieux.fr.

A l'issue de l'enquête publique, les conclusions du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public.

Dr Jacques Chabal
Président de la Communauté de communes
Val'Eyrieux
Maire du Cheylard

